

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
9 DÉCEMBRE 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 9 décembre 2019, à 19 heures 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents monsieur Alain Marcoux, directeur général, monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, monsieur Stéphane Larivée, directeur adjoint développement durable, et Me Jean-François Milot, greffier.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt du rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633;
- Dépôt de la reddition mensuelle des évaluations de fonctions cadres de novembre 2019;
- Dépôt de la reddition mensuelle des abolitions de novembre 2019;
- Dépôt du procès-verbal du comité exécutif des séances ordinaires tenues les 20 et 27 novembre 2019; et
- Dépôt du registre des déclarations des dons aux membres du conseil de la Ville de Terrebonne, en vertu de l'article 5.3.4 du règlement 505 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE**

**RÉSOLUTION NO : 640-12-2019**

**PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois**

**APPUYÉ PAR : Jacques Demers**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Aucune.

**RÉSOLUTION NO :** 641-12-2019

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Ricard

**APPUYÉ PAR :** Yan Maisonneuve

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (640-12-2019);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (641-12-2019);
4. Adoption du procès-verbal des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 25 novembre 2019 (642-12-2019);
5. **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
  - 5.1 Adoption du règlement numéro 742 sur les sacs d'empettes (643-12-2019);
  - 5.2 Adoption du règlement numéro 229-8 sur les véhicules hors route (644-12-2019);
  - 5.3 Portefeuille d'assurances générales de la Ville de Terrebonne (645-12-2019);
  - 5.4 Amendement au consentement de la Ville de Terrebonne - 6383424 Canada inc. - vente de certains lots à « Réseau sélection développement inc. » et à « Ressource de Lanaudière » - protocole d'entente relatif à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux sur la rue Yves-Blais signé le 18 avril 2019 (646-12-2019);
  - 5.5 Nomination maire suppléant (647-12-2019);
6. **TRÉSORERIE**
  - 6.1 Affectation - excédent de fonctionnement affecté taxe infrastructures (648-12-2019);
  - 6.2 Autorisation - transfert budgétaire (649-12-2019);
7. **GÉNIE ET ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN DU TERRITOIRE**
8. **URBANISME**
  - 8.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (650-12-2019);
  - 8.2 Appui - Communauté métropolitaine de Montréal - Schéma d'aménagement - orientation 10 - MRC de Montcalm (651-12-2019);
9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Modification - programme de jardins communautaires (652-12-2019);
  - 9.2 Programme d'aide financière - développement, initiation et soutien d'activités physiques, sportives ou de plein air (653-12-2019);

- 9.3 Plan d'action 2020 – Politique du sport, de l'activité physique et du plein air (654-12-2019);
- 9.4 Soumission - services professionnels - animation des programmes de camps de jour réguliers - année 2020-2021 (655-12-2019);

**10. RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1 Création - professionnel - conseiller en communication - Direction des relations avec les citoyens et des communications (656-12-2019);
- 10.2 Autorisation de signature - transaction et quittance - Directeur du greffe (657-12-2019);

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 11.1 Autorisation - signature - entente intermunicipale - fourniture mutuelle - services en matière de protection incendie - Municipalité régionale de comté de Montcalm (658-12-2019);
- 11.2 Autorisation - installation de signalisation (659-12-2019);

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, au 754 rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 13 janvier 2020, à 19 heures.

**14. DIVERS**

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes);
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission - dossiers à l'étude (durée : 3 minutes);

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE (660-12-2019)**

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 642-12-2019  
**PROPOSÉ PAR :** Brigitte Villeneuve  
**APPUYÉ PAR :** Éric Fortin

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2019 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 643-12-2019  
**PROPOSÉ PAR :** Yan Maisonneuve  
**APPUYÉ PAR :** Nathalie Ricard

**QUE** le règlement relatif à la distribution de sacs d'emplètes, soit adopté sous le numéro 742.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance du 25 novembre 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 644-12-2019

**PROPOSÉ PAR :** Serge Gagnon

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** le règlement modifiant le règlement 229 concernant les véhicules hors route afin de remplacer l'annexe « A-4 » par l'annexe « A-5 » et remplaçant le règlement 229-7, soit adopté sous le numéro 229-8.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance du 25 novembre 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 645-12-2019

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne détenait un portefeuille d'assurances générales conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* auprès de la firme *BFL Canada risques et assurances inc.* pour l'année 2019, suivant la résolution du conseil municipal 621-12-2018;

**ATTENDU QUE** ces assurances viennent à échéance le 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** la Direction générale de la Ville de Terrebonne, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020, recommande que dorénavant la Ville s'auto-assure, à l'exception de la section V « automobile », chapitres A et B1, tel que décrit au document de proposition de reconduction remis par *BFL Canada risques et assurances inc.*, notre actuel courtier, au montant de 187 476\$ (taxes en sus);

**ATTENDU QUE** cette section est régie par le « *Règlement sur les exemptions relatives à l'obligation d'être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité* », chapitre A-25, r. 8, dans lequel il n'y a pas d'exemption pour la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** la Ville évaluera la possibilité d'obtenir une telle exemption pour le futur;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1330-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs,IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconduise le contrat d'assurance que pour le volet automobile, soit la section V, pour un montant de 187 476 \$ (taxes en sus) applicable en la matière.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner plein effet à cette recommandation.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 646-12-2019**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 606-11-2019, adoptée le 25 novembre 2019, consentant aux ventes demandées par la société 6383424 Canada inc. à Ressource de Lanaudière inc. et à Réseau Sélection développement inc.;

**ATTENDU QUE** la Ville recevait, le 27 novembre 2019, un courriel de Groupe Sélection à l'effet que le consentement pour vendre à Réseau sélection développement inc. aurait dû l'être plutôt pour le lot 6 045 027 du cadastre du Québec à la société 9408-1361 Québec inc. et pour le lot 6 045 029 du cadastre du Québec à la société 9408-1395 Québec inc., qui sont des sociétés liées à Réseau sélection développement inc.;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, dans les circonstances, d'amender la résolution du conseil portant le numéro 606-11-2019, adoptée le 25 novembre 2019, afin de remplacer Réseau sélection développement inc. par respectivement pour le lot 6 045 027 du cadastre du Québec, la société 9408-1361 Québec inc. et pour le lot 6 045 029 du cadastre du Québec, la société 9408-1395 Québec inc.;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1331-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs,IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne apporte les corrections requises à la résolution 606-11-2019 du 25 novembre 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 647-12-2019**

**PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** madame la conseillère Nathalie Ricard soit nommée maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2020.

Lorsque le maire est absent, que madame la conseillère Nathalie Ricard soit autorisée à signer ou endosser, conjointement avec le trésorier, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat, etc.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne remercie madame la conseillère Brigitte Villeneuve pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 648-12-2019**

**ATTENDU QUE** le budget 2019 prévoyait une affectation de l'excédent de fonctionnement affectée taxe infrastructures au montant de 624 700 \$ (créditeur);

**ATTENDU QUE** le financement à long terme des travaux d'infrastructures pour l'année 2019 est complété;

**ATTENDU QUE** les recettes 2019 provenant de la taxe infrastructures totalisent 4 643 148 \$ et les annuités 2019 du service de la dette des règlements attribuables aux infrastructures totalisent 4 860 727 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'affectation prévue au budget 2019 pour l'ajuster aux montants réels de revenus et des charges de l'exercice financier 2019. L'affectation de l'excédent de fonctionnement affectée taxe infrastructures pour l'exercice financier 2019 devrait être révisée à 217 579 \$ (créditeur);

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1332-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de l'affectation de l'excédent de fonctionnement affectée taxe infrastructures prévue au budget 2019 pour la réviser à 217 579 \$ (créditeur).

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 649-12-2019**

**ATTENDU QUE** le dernier suivi budgétaire compilé avec les données financières en date du 31 août 2019 révèle des prévisions budgétaires de fin d'année qui mettent en lumière certains déficits pour des postes d'opération;

**ATTENDU QUE** le poste budgétaire visant la rémunération régulière pour le groupe d'employés des cols bleus fait état d'un surplus compte tenu des périodes de grève et du niveau d'absentéisme des employés de ce groupe;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire majeur à partir de ce poste de rémunération pour augmenter les budgets d'autres postes destinés à pallier aux opérations courantes et pour terminer l'année financière 2019;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1343-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise les transferts budgétaires pour un montant de 350 000 \$, comme suit :

<b>Du poste comptable :</b>		<b>\$</b>
95000 00 000002141	Salaires Régulier (Cols bleus)	350 000

<b>Vers les postes comptables :</b>		<b>\$</b>
21700 00 000002525	Entretien et réparation véhicules	12 500
21700 00 000002649	Pièces et accessoires	12 500
22500 00 000002511	Location bâtiments	2 500
22500 00 000002522	Entretien et réparation bâtiment/terrain	2 500
22700 00 000002649	Pièces et accessoires	5 000
31500 00 000002641	Articles de quincaillerie	1 000
31500 00 000002666	Équipements de sécurité	2 500
31500 00 000002454	Services de formation	3 000
31500 00 000002670	Fournitures de bureau	3 000
31500 00 000002331	Téléphonie	10 000
31700 00 000002515	Location de véhicules	2 500
32000 00 000002649	Pièces et accessoires (voirie)	5 000
32000 00 000002641	Articles de quincaillerie (voirie)	5 000
34000 00 000002649	Pièces et accessoires (éclairage de rues)	30 000
34000 00 000002532	Entretien et réparation éclairage	20 000
35000 00 000002532	Entretien et réparation feux de circulation	25 000
39500 00 000002526	Entretien et réparation machinerie	25 000
39500 00 000002443	Enlèvement de la neige	10 000
39700 00 000002525	Entretien et réparation véhicules	50 000
39700 00 000002649	Pièces et accessoires (mécanique)	40 000
41300 00 000002526	Entretien et réparation machinerie	10 000
41300 00 000002645	Matériaux d'aqueduc	15 000
41400 00 000002643	Petits outils (assainissement des eaux)	10 000
41400 00 000002635	Produits chimiques	7 000
41400 00 000002446	Services techniques	6 000
42100 00 000002526	Entretien et réparation machinerie (poste)	1 500
42100 00 000002522	Entretien réparation bâtiment / terrain	500
42600 00 000002411	Services scientifiques, génie (déversoir)	500
72600 00 000002457	Activités contractuelles (entretien)	20 000
72600 00 000002649	Pièces et accessoires (entretien)	1 500
74000 00 000002457	Activités contractuelles (entretien des)	8 000
74000 00 000002649	Pièces et accessoires (entretien des)	3 000
		<b>350 000</b>

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019 0414 émis par la trésorière par intérim soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 650-12-2019**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 novembre 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 14 novembre 2019 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 26 :

- 1. 2019-00472 Projet de modification des aménagements paysagers de type résidentiel  
5300-5376 rue d'Angora / lots 5 839 337 à  
5 839 357**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise les modifications à l'égard des aménagements extérieurs de la phase 2 du projet résidentiel intégré (habitations multifamiliales) selon le plan réalisé par Jardin Dion en date du 8 septembre 2015 et annoté par le demandeur le 24 octobre 2019, le tout identifié «Annexe # 2019-00472 ».

**QUE** le point numéro 5 de la résolution numéro 604-12-2015 soit abrogé.

- 2. 2019-00508 Projet d'affichage de type industriel  
« Harnois Energies »  
2235 rue Antonio-Héroux / lot 2 921 679**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour l'entreprise « Harnois Énergies » selon le plan réalisé par Enseignes Leco, le tout identifié « Annexe # 2019-00508 ».

- 3. 2019-00499 Projet de rénovation extérieure d'un immeuble de type résidentiel  
255 à 265 boulevard des Braves / lots  
4 388 930 à 4 388 949, 4 397 703 à  
4 397 720, 5 001 932 et 4 388 930**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le document réalisé par le requérant, le tout identifié « Annexe # 2019-00499 ».

**4. 2019-00509 Projet d'agrandissement d'une habitation Uniplex  
108 carré de Chambord / lot 2 914 696**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'agrandissement d'une habitation unifamiliale de manière à y intégrer un logement de type uniplex sans garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par le requérant et le plan d'implantation réalisé par monsieur Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe # 2019-00509 ».

**5. 2019-00434 Projet d'affichage de type commercial  
« Coiff Moe »  
1924 chemin Gascon / lot 2 442 719**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet d'affichage pour le commerce « COIFF MOE » selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00434 ».

**6. 2019-00485 Projet de rénovation extérieure d'un  
immeuble de type commercial  
2370 chemin Gascon / lot 2 122 270**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet de rénovation extérieure d'un immeuble commercial selon le document et la planche des matériaux réalisés par Agence AX Design, le tout identifié « Annexe # 2019-00485 ».

**7. 2019-00486 Projet d'affichage de type commercial  
« Benny & Co. »  
2370 chemin Gascon / lot 2 122 270**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet d'affichage pour le commerce « BENNY & CO » selon le document réalisé par Enseignes Auvatech inc., le tout identifié « Annexe # 2019-00486 ».

**8. 2019-00216 Projet d'affichage de type commercial  
« Cuisine Créole Carmel »  
7261 boulevard Laurier / lot 5 902 481**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet d'affichage pour le commerce « Cuisine Créole Carmel » selon le plan réalisé par Enseignes MS, le tout identifié « Annexe # 2019-00216 ».

**9. 2019-00455 Projet d'aménagement extérieur de type  
résidentiel  
142 rue Léon-Martel / lot 2 439 140**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet de construction accessoire, soit un garage détaché, une clôture et un écran d'intimité selon le plan réalisé par Steph-Annie Design, le tout identifié « Annexe # 2019-00455 ».

**10. 2019-00479 Projet d'agrandissement d'un immeuble de type commercial  
1245 carré Masson / lots 4 271 554,  
4 271 555, 4 271 556 et 4 271 557**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'agrandissement d'un immeuble de type commercial selon les plans, élévations, perspectives, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par monsieur Daniel Levasseur, architecte, le tout identifié « Annexe # 2019-00479 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
  - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 32 500 \$;
  - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 1 000 \$.
2. Que six (6) arbres soient plantés sur le terrain.

**11. 2019-00517 Projet de modifications architecturales de la phase 3 d'un immeuble de type résidentiel  
810 rue O'Diana / lot 5 933 113**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification des élévations d'un immeuble de type résidentiel selon les plans réalisés par Bergeron Thouin et Associés, le tout identifié « Annexe # 2019-00517 ».

**12. 2019-00501 Projet d'affiche de type commercial « Nova Studio Pilates »  
801 avenue Pierre-Dansereau / lot  
5 101 605**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet d'affichage pour le commerce « Nova Studio Pilates » selon le plan réalisé par Enseignes Barbo inc., le tout identifié « Annexe # 2019-00501 », et ce, à la condition suivante :

- Que l'ensemble de l'enseigne (logo et lettrage) soit situé au même niveau, apposé dans le haut de la fenestration et correspond aux dimensions identifiées au concept d'affichage déjà approuvé à la résolution numéro 381-08-2016.

**13. 2019-00498 Projet d'affichage de type commercial  
« Kuto-Comptoir à tartares »  
2735 boulevard de la Pinière / lots  
2 745 203, 2 745 204 et 2 124 260**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet d'affichage pour le commerce « KÛTO - Comptoir à tartares » selon le plan réalisé par Enseignes PLUS, le tout identifié « Annexe # 2019-00498 ».

**Point 14 de la résolution  
abrogé par 58-02-2020**

- 14. 2019-00447** **Projet de rénovation du bâtiment et aménagement extérieur de type commercial**  
**460 montée des Pionniers / lot 1 946 510**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet de rénovation extérieure et d'aménagement extérieur de type commercial selon le plan réalisé par Stendel + Reich architecture, le tout identifié « Annexe # 2019-00447 », et ce, à la condition suivante :

- Que quatre (4) arbres soient plantés sur les têtes d'ilots présentement composées de pavés unis et situés à la gauche de l'entrée principale du bâtiment.

- 15. 2019-00484** **Projet d'affichage de type commercial « Notre-Bœuf-de Grâce »**  
**1171 montée des Pionniers / lots 4 505 731 et 4 474 487**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet d'affichage pour le commerce « Notre-Bœuf-de-Grâce » selon le plan réalisé par Access Signs, le tout identifié « Annexe # 2019-00484 ».

- 16. 2019-00505** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**  
**216 rue du Prunier-Noir / lot 4 301 503**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Les Créabitations N. Perron inc. et le plan d'implantation réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00505 ».

- 17. 2019-00507** **Projet de modification du revêtement extérieur des bâtiments de type résidentiel**  
**852 rang Saint-François / lots 2 919 436 et 3 665 117**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification du revêtement extérieur selon les plans réalisés par DKA Architectes, le tout identifié « Annexe # 2019-00507 ».

- 18. 2019-00458** **Projet de modification d'une aire de stationnement de type commercial**  
**1080 rang Saint-François / lot 3 440 461**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet de modification d'une aire de stationnement commerciale selon le plan réalisé par Neuf Architect(e)s, le tout identifié « Annexe # 2019-00458 ».

- 19. 2019-00512** **Projet de rénovation extérieure d'un immeuble de type résidentiel**  
**731 rue Saint-François-Xavier / lot 2 441 867**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet de remplacement de la fenestration des élévations latérales droite et arrière de la résidence selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00512 ».

**20. 2019-00494 Projet de modification du bâtiment principal de type résidentiel  
555 rue Saint-Pierre / lot 2 440 182**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le retrait du volume arrière du bâtiment destiné à l'ajout d'une case de stationnement intérieure selon les plans, les élévations, les perspectives et la planche des matériaux réalisés par madame Louise Amireault, architecte, et le plan d'implantation réalisé par madame Élise R. Bérubé, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe # 2019-00494 ».

**21. 2019-00483 Projet de rénovation extérieure d'un immeuble de type commercial  
803 rue Saint-Pierre / lots 2 439 034 et  
2 439 030**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet de rénovation extérieure de type commercial selon le devis réalisé par SNOG, le tout identifié « Annexe # 2019-00483 ».

**22. 2019-00482 Projet d'affichage de type commercial  
« No. 900 Pizzeria »  
865 rue Saint-Pierre / lot 5 927 682**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet d'affichage pour le commerce « No. 900 Pizzeria » selon les plans réalisés par Art Vinyle, le tout identifié « Annexe # 2019-00482 ».

**23. 2019-00477 Projet de rénovation extérieure de type résidentiel  
3266 rue de la Sapinière / lot 2 124 652**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon les illustrations réalisées par monsieur Denis Aubin, le tout identifié « Annexe # 2019-00477 ».

**24. 2019-00470 Projet de construction d'une terrasse de type commercial  
1007 boulevard des Seigneurs / lot  
2 442 606**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la construction d'une terrasse commerciale selon le plan d'architecture réalisé par monsieur Janson Wong, architecte, révisé en date du 7 novembre 2019, le tout identifié « Annexe # 2019-00470 ».

**25. 2019-00457 Projet de rénovation d'un bâtiment accessoire de type résidentiel  
2690 côte de Terrebonne / lot 2 921 978**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet de rénovation d'un bâtiment accessoire (garage isolé) selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00457 ».

**26. 2019-00488   Projet d'agrandissement d'un bâtiment de type résidentiel  
3320 côte de Terrebonne / lot 2 124 701**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet d'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Petru Drebot – Technologue, le tout identifié « Annexe # 2019-00488 ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :           651-12-2019**

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis un avis favorable au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm le 31 octobre 2019;

**ATTENDU QUE** cette décision a été rendue malgré que le 19 juin 2015 et le 24 mai 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis des avis de non-conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et plus particulièrement aux attentes de l'orientation numéro 10 à la MRC de Montcalm;

**ATTENDU QUE** cette décision du Ministère permet à la MRC de Montcalm des agrandissements ainsi que la création de nouvelles aires résidentielles, industrielles et sportives totalisant près de 336 hectares à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. De ces 336 hectares, 119 hectares empiètent en zone agricole soient pour des fins économiques ou résidentielles;

**ATTENDU QUE** la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne ont déployé des efforts considérables et adopté des dispositions majeures pour respecter et dépasser les orientations gouvernementales, entre autres pour le nombre de logements à l'hectare, en matière de consolidation des zones urbaines existantes localisées à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;

**ATTENDU QUE** l'avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Montcalm le 31 octobre 2019 fragilise grandement le travail réalisé à Terrebonne, compte tenu de la proximité de nos localités, pour densifier nos milieux de vie et rassembler les citoyens autour des défis portant sur l'urgence climatique;

**ATTENDU QUE** la gestion de l'urbanisation au schéma de la MRC de Montcalm crée une iniquité majeure entre la MRC les Moulins et la Ville de Terrebonne en remettant en cause les fondements de l'orientation numéro 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal notamment

en ce qui a trait aux seuils de densité et aux agrandissements de périmètres d'urbanisation dont certains en zones agricoles;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1344-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs,IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de remédier à cette situation déraisonnable et inéquitable qui accorde à la MRC de Montcalm plus de 336 hectares à développer hors des périmètres d'urbanisation en prenant les mesures appropriées pour respecter les orientations gouvernementales et le consensus social en matière d'urgence climatique et de protection de nos terres agricoles.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 652-12-2019**

**ATTENDU** la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-752-DEC adoptant le « Cahier de gestion du programme de jardins communautaires » de la Ville de Terrebonne établissant les règles de fonctionnement propres à la municipalité concernant le démarrage, l'animation, l'aménagement et l'entretien des jardins communautaires;

**ATTENDU QUE** l'analyse de l'expérience vécue depuis l'ouverture des jardins communautaires au parc Marcel-De La Sablonnière a mis en lumière certaines imprécisions quant à l'attribution des jardinets pour les personnes inscrites sur la liste d'attente;

**ATTENDU QU'**une révision des critères d'attribution des jardinets s'avère nécessaire dans le programme municipal des jardins communautaires pour pallier cette imprécision;

**ATTENDU QUE** cette révision consiste essentiellement à intégrer les deux (2) éléments suivants :

- Une liste d'attente peut être créée si la Ville reçoit plus de demandes qu'il n'y a de jardinets disponibles. Le nom des personnes qui satisfont aux critères d'admissibilité est inscrit selon leur ordre d'entrée, lequel détermine l'ordre de priorité dans l'attribution des jardinets;
- Les jardinets sont d'abord attribués aux anciens jardiniers qui se réinscrivent. Les jardinets libres sont par la suite attribués aux personnes admissibles, dont le nom figure sur la liste d'attente, suivant l'ordre de priorité d'entrée des demandes d'inscription;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1325-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs,IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin  
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte les modifications mentionnées ci-dessus au « Cahier de gestion du programme de jardins communautaires ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 653-12-2019**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal de la Ville de Terrebonne numéro 198-04-2019, adoptée le 29 avril 2019, approuvant les modifications des différentes mesures contenues au plan d'action 2019 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de façon à y inclure un appel de projets sous forme de programme d'aide financière pour le développement, l'initiation et le soutien d'activités physiques, sportives ou de plein air;

**ATTENDU QU'**une enveloppe de 25 000 \$ était réservée dans le budget de la commission poste 02-110-00-490;

**ATTENDU QU'**au terme de l'appel de projets, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu treize (13) projets en provenance d'organismes ou de partenaires du milieu totalisant des demandes de 52 723 \$;

**ATTENDU QUE** l'admissibilité des demandes a été confirmée par l'administration puisqu'elles ont été présentées par des organismes reconnus ou des partenaires autorisés sur le formulaire approprié et dûment complété, et qu'elles respectent les conditions générales et particulières du programme visé;

**ATTENDU QU'**une rencontre du comité d'analyse a eu lieu le 30 octobre 2019 afin de déterminer les montants à octroyer à chacun des projets en considérant les critères énoncés dans le programme;

**ATTENDU QUE** le comité était formé de trois (3) professionnels : le directeur général de la Ville de Delson, un représentant de Loisir et sport Lanaudière et un régisseur à l'animation de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** le versement des subventions est conditionnel à l'engagement des bénéficiaires à utiliser les sommes pour les projets présentés et à fournir dans les délais prescrits, un bilan des activités tenues dans ce cadre;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1326-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin  
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Société de l'autisme Région Lanaudière</b> Offrir du soccer adapté pour des jeunes présentant un trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)	4 000

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Société canadienne de la sclérose en plaques Section Lanaudière</b> Rendez-vous vitalité !	3 800
<b>Club d'aviron de Terrebonne</b> All'Eau Terrebonne 2020	3 500
<b>Travail de rue Le Trajet</b> Un entraînement pour tous	3 500
<b>Association de parents d'enfant trisomique 21 Lanaudière</b> L'important c'est de bouger	3 500
<b>Club de patinage artistique Terrebonne</b> Activités hors glace	2 000
<b>Mouvements organisés des Mères solidaires (MOMS)</b> On bouge au parcours-école !	2 000
<b>Club de patinage artistique La Plaine</b> Faire du sport en santé	1 250
<b>Association du baseball mineur de La Plaine</b> Entraînement au baseball d'hiver	1 000
<b>Club d'ornithologie de la région des Moulins</b> Excursions ornithologiques dans le parc écologique de la Coulée	450

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0417 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 654-12-2019**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal de la Ville de Terrebonne numéro 355-09-2017 adoptant la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de la Ville de Terrebonne ainsi que le plan d'action triennal (2018-2019-2020) accompagnant cette même politique;

**ATTENDU QUE** le plan d'action triennal (2018-2019-2020) de la nouvelle « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » comprend un total de vingt-huit (28) mesures qui se déclinent à travers les trois (3) grandes orientations suivantes :

1. Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air;
2. Consolider les environnements de pratique;
3. Assurer la diversité de l'offre de concert avec les acteurs du milieu;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des mesures contenues dans le plan d'action triennal de la « Politique du sport, du loisir et du plein air » est le fruit de discussions, propositions et échanges avec les citoyens, les organismes, les experts du milieu et les gestionnaires municipaux;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, par sa résolution 116-03-2018, adoptait le plan 2018 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air »;

**ATTENDU QUE** la commission, bien que les actions sont réparties sur trois (3) ans dans le plan d'action global, doit approuver pour chacune des années, un plan d'action spécifique en tenant compte notamment des échéanciers de réalisation, de l'arrimage avec d'autres projets en développement et du cadre budgétaire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la disponibilité budgétaire pour l'année 2020 est évaluée à 40 000 \$;

**ATTENDU QUE** les membres de la commission des sports, des loisirs et du plein air ont priorisé les actions suivantes pour 2020 :

- Implanter un service de prêt de matériel dans les parcs (7 000 \$);
- Développer un calendrier des activités et des événements organisés par la municipalité et les organismes sur le site Web de la Ville (0 \$);
- Promouvoir l'éthique dans le sport (0 \$);
- Revoir les espaces de remisage des équipements sportifs (0 \$);
- Mettre à jour le plan directeur des parcs et espaces verts (Fiche PTI);
- Développer des interconnexions entre les différents réseaux de transport actifs, dont les interconnexions des réseaux cyclables et des réseaux pédestres (en lien avec le plan de mobilité durable);
- Formaliser un mécanisme de concertation municipale-scolaire (0 \$);
- Mettre à profit l'expertise du milieu lors de la planification et la réalisation de projets (0 \$);
- Grande Marche Pierre Lavoie (3 000 \$);
- Programme de soutien financier (25 000 \$);
- Activité de mise en valeur de l'élite (5 000 \$);

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1327-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Brisebois  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le plan d'action 2020 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de la Ville de Terrebonne.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 655-12-2019**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la gestion et l'animation de camps de jour réguliers de la Ville de Terrebonne pour les années 2020 et 2021 (SA19-6011);

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 octobre 2019;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Gestion Vincent et Limoges inc.	77,5	1 294 049,37\$ t.t.c.
L'Air en fête	70,0	1 432 787,50\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

**ATTENDU** le rapport daté du 29 novembre 2019 de madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 800 000 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** la dénonciation d'un lien de parenté entre le plus bas soumissionnaire conforme et un membre du personnel du Cabinet du maire;

**ATTENDU** la vérification juridique du 3 décembre 2019;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Gestion Vincent et Limoges inc.;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1346-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme GESTION VINCENT ET LIMOGES INC. pour les services professionnels pour la gestion et l'animation de camps de jour réguliers de la Ville de Terrebonne pour les années 2020 et 2021, pour un montant de 1 125 505\$ (taxes en sus).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 656-12-2019**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne reconnaît ses besoins grandissants au niveau des communications traditionnelles et numériques ainsi que les attentes élevées des citoyens d'être informés en temps réel avec un contenu personnalisé;

**ATTENDU** les besoins des Directions d'informer l'ensemble des employés sur leurs programmes, leurs succès et leurs politiques commandant de nombreuses actions de communication interne et externe;

**ATTENDU QUE** la Direction des relations avec les citoyens et des communications doit pouvoir compter sur une nouvelle ressource afin de partager des informations et des messages développés spécifiquement pour ces raisons;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de créer un poste professionnel de conseiller en communication qui relèvera du chef de division des stratégies numériques et des communications;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1336-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs,IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste de professionnel de « conseiller en communication » à la Direction des relations avec les citoyens et des communications et adopte le nouvel organigramme, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 657-12-2019**

**ATTENDU** la décision du juge administratif François Demers rendue le 21 novembre 2019 dans laquelle la réintégration de Me Denis Bouffard a été ordonnée;

**ATTENDU QUE** les parties ont décidé de régler à l'amiable la cessation de leur relation d'emploi;

**ATTENDU QUE** les parties ont convenu d'une transaction et quittance dont les modalités sont à la satisfaction des deux (2) parties;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1352-REC du comité exécutif du 9 décembre 2019;

**Pour ces motifs,IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR Jacques Demers**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Me Denis Bouffard.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 658-12-2019**

**ATTENDU QUE** l'entente pour l'entraide en matière de protection incendie avec la Municipalité régionale de comté de Montcalm est échue depuis le 30 novembre 2019;

**ATTENDU QU'**un avis de non-renouvellement a été transmis suite à la résolution du conseil municipal numéro 419-08-2019;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente désirent conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie;

**ATTENDU** les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et l'article 569 et suivant du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q., c. S-3.4);

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1338-REC du comité exécutif du 4 décembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie avec la municipalité régionale de comté de Montcalm.

**QUE** la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 659-12-2019**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

1. Demande de modifier le panneau « stationnement interdit » devant le conteneur semi-enfoui de la rue du Saule-Noir, afin d'indiquer « de 6 h à 17 h » au lieu de « 7 h à 17 h ».
2. Demande d'enlever les panneaux « arrêt » en direction est et ouest sur la rue Saint-Pierre, à l'intersection de la rue Gagnon, et demande d'enlever les panneaux « arrêt » en direction est et ouest sur la rue Saint-Pierre, à l'intersection de la rue Léon-Martel.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION NO : 660-12-2019**

**PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois**

**APPUYÉ PAR : Jacques Demers**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier

---